



Strasbourg, jeudi 19 janvier 2017

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2017/00217**Modifiant l'avis n° FR/2016/04114**

Pris en application :

article 1.22 du Règlement de Police pour la Navigation du Rhin

Arrêté préfectoral n° du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

**Activités nautiques (Evolution des véhicules nautiques
à moteur sur le Rhin et le Grand Canal d'Alsace)**

Avis à la batellerie allemand n° FR 34/16

**Simple information (Secteur franco-allemand autorisé aux
véhicules nautiques à moteur (jets-skis))****- à partir du 12/07/2016 à 07:00 au 12/07/2019 à 07:00**o **Rhin canalisé (sur le Bief de Strasbourg)**

entre les pk 275,000 et pk 276,800 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

La navigation et l'évolution des véhicules nautiques à moteur (jets-skis) sont autorisées entre les PK 275,000 et 276.800 sur le secteur franco-allemand du Rhin (secteur Plobsheim/Meissenheim).

En dehors du secteur autorisé ci-dessus, seule une navigation assimilable à celle de toute autre menue embarcation est autorisée : les évolutions sportives sont interdites.

Voir l'arrêté inter-préfectoral en pièce jointe.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

CARING, 2 Route de l'Ill, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX

Tél : 0388597659 - Fax : 0388597639

Date limite d'affichage :

13/07/2019

Chef d'Unité

Eric SCHMITT